

Nouvelle-Calédonie : L'archipel où la République s'assoit sur ses principes

La Nouvelle-Calédonie refait parler d'elle après un affrontement entre tribus mélanésiennes sur l'île de Maré. Quatre morts, trente blessés. Quelques mois plus tôt, c'était à Unia, sur la Côte Est que deux clans s'étaient affrontés pour la chefferie. Bilan : voitures et maisons brûlées par dizaines et deux cents habitants de la tribu qui campent depuis dans les sous-bois du col de Mouirange. Le processus actif qui mène à l'indépendance kanake socialiste de cet archipel du bout du monde fait ressurgir les guerres tribales d'avant la prise le rattachement de cette terre à la France, à la nuance près que les fusils ont remplacé les sagaies et les arcs. Mais la Nouvelle-Calédonie c'est aussi avec la complicité active des gouvernements aussi bien de gauche que de droite, l'archipel où les valeurs fondatrices de la République sont bafouées au grand jour.

Nouméa est une ville défigurée par l'ivresse publique, les tags et les bidonvilles. Des équipes municipales tentent un lifting superficiel car elle s'apprête à accueillir les Jeux du Pacifique, des jeux hors de prix, mais peu importe, comme d'habitude, la plus grande partie sera payée par l'argent métropolitain. Les murs sont repeints à la hâte et toutes les insultes racistes écrites contre les Blancs, recouvertes pour un temps. Les agressions également racistes contre les commerçants du centre-ville cesseront peut-être le temps de notre quinzaine sportive où les exploits seront rares.

Mais cette ambiance délétère, cette mise sous l'éteignoir de la liberté, cette évaporation de l'égalité, ce gommage de la fraternité n'auraient pas eu lieu si l'Etat n'avait pas choisi de privilégier une ethnie aux détriments de toutes les autres.
Liberté... de s'agenouiller devant le peuple premier

Photographies d'une poignée de mains « historiques » entre MM. Tjibaou et Lafleur, accords de Matignon, puis de Nouméa, c'est ainsi que la Nouvelle-Calédonie fut dotée officiellement (préambule de l'accord de Nouméa) d'un peuple premier et de communautés européenne, wallisienne, polynésienne, indonésienne, vietnamienne, admises à y vivre pour contribuer à son développement. À n'en pas douter, cette trouvaille est le fruit de la repentance du fait colonial, le récipient des sanglots de l'homme blanc. Et les droits bien évidemment sont différents selon que l'on appartienne au peuple premier de Kanaky (invention post-moderne pour désigner la Nouvelle-Calédonie) ou aux communautés admises.

Certes des votes ont entériné cet état de fait. Les Néo-Calédoniens ont crû ainsi acheté la paix. Ce fut un leurre. Depuis ils subissent la délinquance (agressions, vols) et la violence syndicale de l'USTKE (Union Syndicale des Travailleurs Kanaks et Exploités) et les menaces du FLNKS (Front de Libération Nationale Kanake Socialiste). Ceux-ci, dès qu'une de leur exigence n'est pas satisfaite dans les plus brefs délais mettent des régions entières de l'île à feu et à sang (épuration ethnique à Saint Louis d'où les Wallisiens durent partir en 2003, barrage sur les routes, attaques des forces de l'ordre en 2009 dans la banlieue de Nouméa et à Koné, dans le nord de l'île, pour remettre en cause le licenciement d'une employée stagiaire fautive).

Liberté d'accès à la terre, liberté de circulation... Il faut que les communautés en fassent le deuil. L'égalité a aussi subi quelques falsifications en Nouvelle-Calédonie.

Egalité... sans le droit de vote

L'accord de Nouméa a privé du droit de vote des citoyens français, en territoire français, pour les référendums sur l'indépendance prévus à partir de 2014 et pour les élections aux assemblées locales dont émane le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le principe était d'exclure les Français non concernés par l'avenir de cette collectivité, ceux quasiment en transit, « les oiseaux de passage », disait-on (ce qui était déjà difficile à avaler). Toutefois, dans leur

application, les mesures prises ont instauré des discriminations honteuses remettant en cause le droit de vote emblématique de toute société démocratique. Ainsi, pour les référendums sur l'indépendance, les personnes installées en Nouvelle-Calédonie après le 31 décembre 1994, en sont exclues. Pour les élections aux assemblées locales, les personnes installées après le 8 novembre 1998, en sont bannies à vie. Ces électeurs humiliés sont aujourd'hui au nombre de 19 200 (ce pourcentage rapporté à l'électorat français dans son ensemble, nous donnerait près de 8 millions d'exclus sur l'ensemble français... Une paille !). Ces exclus ont une famille, un métier, payent les impôts, mais ne pourront jamais voter dans les scrutins cruciaux pour leur avenir, ni même désigner leurs représentants aux assemblées locales qui réglementent leur vie quotidienne. Ils n'ont pas la « citoyenneté calédonienne ». Invention qui permet au sein de la République française de faire de la discrimination entre les citoyens, une discrimination positive selon les parlementaires français qui l'ont approuvé très majoritairement.

Les raisons avancées ressemblent à un désastre intellectuel. Vous êtes puni parce que vous n'étiez pas sur l'île en 1994 (pas question que vous votiez lors des référendums –trois sont prévus– sur l'accession à l'indépendance ou non, ni que vous participiez à la désignation des membres des assemblées locales). Vous voilà citoyen de seconde zone sur un territoire français. Les élus qui ont voté cette iniquité en congrès à Versailles ont inventé la citoyenneté à géométrie variable.

Un citoyennat local a été donc créé. Les Français qui en sont privés, n'ont que le droit de se taire sur tout ce qui concerne l'archipel.

Dès lors qu'un droit fondamental a été bafoué de manière si évidente dans le silence des médias et des politiciens, d'autres droits sont condamnés à disparaître.

Fraternité... pas en ce qui concerne le travail

Les Français qui ne sont pas des « locaux » ont de plus en plus de mal à se faire embaucher en Nouvelle-Calédonie. Dans chaque entreprise et chaque administration, des commissaires

politiques membres de l'USTKE contrôlent les recrutements et interviennent éventuellement par la violence pour que les candidats qui n'ont pas la citoyenneté calédonienne soient exclus.

À compétences égales, nous jure-t-on, le travailleur calédonien doit avoir la préférence.

Mais cette préférence est surtout ethnique. Avec un argument massue : le rééquilibrage. Cet argument permet de recruter, notamment dans les concours administratifs, des éléments du peuple premier.

Alors que les enseignements primaire et secondaire obtiennent des résultats désastreux aux tests nationaux (plus de 50% des élèves en fin de CM2 ne maîtrisent pas le français et 75% n'ont pas le niveau requis en mathématiques pour entrer en 6e. Sur la Côte Est, seuls 25% des écoliers sont au niveau en français pour être aptes au collège), cette faiblesse ne se lit pas dans les résultats aux concours locaux et nationaux passés en Nouvelle-Calédonie.

Il faut dire que si vous avez la malchance de ne pas faire partie de l'ethnie privilégiée, ce n'est pas la peine de participer à l'épreuve orale décisive : on vous demandera qui était le shogun le plus célèbre de l'époque de Hiéan alors que votre voisin qui aura la bonne couleur de peau devra donner la couleur du cheval blanc d'Henri IV. Et peu importe s'il répond « gris », il sera l'élu. Ainsi, le recrutement de la police nationale est-il presque exclusivement mélanésien.

Il n'est plus question de compétences, de diplômes mais d'appartenance. On se sent soudain très loin de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Quel avenir pour les communautés ?

La société kanake a une structure moyenâgeuse. Des chefferies, des tribus, des clans, des liens d'obéissance dont certains sont proches des liens de servage. Il faut avoir entendu un psychologue scolaire expliquer aux enseignants qu'ils doivent surnoter les collégiens appartenant au clan du chef, pour éviter à ces derniers d'être rabaissés par rapport aux élèves des clans inférieurs.

Alors que dans l'Hexagone, les travailleurs clandestins et autres immigrés illégaux exigent les mêmes droits que les Français, à l'autre bout du monde, la République a permis d'instaurer un racisme devenu très ordinaire.

Peu à peu, l'avenir de ceux qui n'appartiennent pas au peuple premier s'assombrit. Et pourtant, il n'est pas inutile de rappeler que la moitié du budget de ce territoire est versée par l'Hexagone. L'argent des Français d'Europe sert à promouvoir ici un racisme principalement anti-européen mais aussi anti-wallisien, anti-indonésien, anti-vietnamien.

Ainsi à la périphérie de la fameuse patrie des droits de l'homme, dans un archipel du Pacifique Sud encore français, dans l'indifférence complice de la classe politique métropolitaine, des milliers de personnes vivent dans un monde qui ressemble bien peu à celui des grands principes républicains.

Marcus Graven